

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** NiMH Batteries
SFB 105 / SFB 125 / SFB 126 / SFB 155 / SFB 185 / B 24/3,0
PSA 80 / PRA 801 / PRA 82 / PRA 810 / PRA 87 / PPA 82
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Catégorie de l'article** AC3 Piles et accumulateurs électriques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Paquet de batteries NiMH rechargeables pour les outils électriques
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Hilti (Schweiz) AG
Soodstrasse 61
CH-8134 Adliswil
Telefon: 0844 84 84 85
Fax: 0844 84 84 86
E-Mail: info@hilti.ch
- **Service chargé des renseignements :**
anchor.hse@hilti.com
voir le chapitre 16
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum - 24 h Service
Tel.: 0041 / 44 251 51 51 (international)
- Hilti (Schweiz) AG
Tel: 0844 84 84 85
Fax: 0844 84 84 86

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Conformément à l'article 3 (3) de REACH, ce (ces) élément(s) sont des articles.
Un article n'est pas soumis aux réglementations en matière de marquage obligatoire applicables aux substances dangereuses.
Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
Les substances contenues dans les batteries sont confinées dans des contenants métalliques hermétiquement scellés, conçus de façon à résister à la pression et la température survenant dans des conditions normales d'utilisation. Par conséquent, dans des conditions normales d'utilisation, il n'y a aucun risque d'inflammation ou d'explosion, ni risque d'écoulement des substances constitutives.

Si les pôles des batteries devaient entrer en contact avec d'autres métaux, il pourrait se produire un dégagement de chaleur ou une fuite d'électrolyte. L'électrolyte est une substance inflammable. En cas de fuite d'électrolyte, écarter immédiatement le bloc-accu de la proximité de flammes nues.

En cas d'utilisation abusive du bloc-accu avec une charge électrique excessive, en présence de feu ou soumis à des chocs mécaniques, un clapet de décompression s'ouvre. Dans des cas extrêmes, le boîtier de l'accu se casse et les substances constitutives sont libérées.

En cas d'incendie, il y a risque de dégagement de vapeurs agressives.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

Nom du produit NiMH Batteries

**SFB 105 / SFB 125 / SFB 126 / SFB 155 / SFB 185 / B 24/3,0
PSA 80 / PRA 801 / PRA 82 / PRA 810 / PRA 87 / PPA 82**

(suite de la page 1)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description :

Paquet de batteries NiMH rechargeables :

Nom/type nombre de cellules capacité énergétique [Wh]

SFB 105	8	28,8
SFB 125	10	36
SFB 126	10	36
SFB 155	13	46,8
SFB 185	15	54
B 24/3,0	20	72
PSA 80	4	19,2
PRA 801	3	30,6
PRA 82	2	19,2
PRA 810	3	42
PRA 87	4	44
PPA 82	4	32

Ce produit contient une électrode positive (Hydroxyde d'oxyde de nickel (III)), une électrode négative (poudre d'hydrure métallique) ainsi qu'un électrolyte (hydroxyde de potassium / hydroxyde de sodium).

Un contact avec les composants est exclu dans des conditions normales d'utilisation.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 12054-48-7 EINECS: 235-008-5	dihydroxyde de nickel Resp. Sens. 1, H334; Muta. 2, H341; Carc. 1A, H350i; Repr. 1B, H360D; STOT RE 1, H372; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0-20%
	NiOOH	1-22%
	MmNiCoMnAl	2-34%
	(MmNiCoMnAl)Hx	3-35%
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3	hydroxyde de potassium Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302	0-4%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5	hydroxyde de sodium Skin Corr. 1A, H314	0-4%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

Le produit contient un électrolyte organique. Si l'électrolyte devait s'écouler du bloc-accu, il convient de prendre les mesures décrites ci-après.

- **après inhalation :** Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit NiMH Batteries

**SFB 105 / SFB 125 / SFB 126 / SFB 155 / SFB 185 / B 24/3,0
PSA 80 / PRA 801 / PRA 82 / PRA 810 / PRA 87 / PPA 82**

(suite de la page 2)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Sable sec
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Veiller à une aération suffisante

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloignées les sources d'incendie
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas imprégner d'eau ou d'eau de mer.
Ne pas les exposer à des agents oxydants forts.
Ne pas les exposer à d'importants chocs mécaniques ni les lancer.
Les cellules ne doivent en aucun cas être désassemblées, modifiées ou déformées.
Ne jamais relier les pôles positif et négatif à un matériau conducteur électrique.
Utiliser uniquement les chargeurs / outils électriques spécifiés par Hilti pour charger ou décharger la batterie.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas jeter dans le feu ou exposer à des températures élevées (> 85 °C).
Ne jamais relier les pôles positif et négatif à un matériau conducteur électrique.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Éviter toute exposition au rayonnement solaire direct, à des températures élevées ou à un taux d'humidité de l'air élevé.
Stocker dans un endroit frais, température : de -20 °C à 35 °C, Humidité de l'air : de 45 à 85 %
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas conserver avec de l'eau
Ne pas stocker ensemble avec des matériaux électro-conducteurs.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Le bloc-accu doit être stocké à une capacité de 30 à 50 %.
Éviter tout stockage dans des zones chargées d'électricité statique.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- **Classe de stockage :**
Conforme au concept de catégories de stockage du VCI (1991).
11
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
A utiliser uniquement pour l'usage prévu. Prière de se référer aux instructions d'emploi

Nom du produit NiMH Batteries

SFB 105 / SFB 125 / SFB 126 / SFB 155 / SFB 185 / B 24/3,0
PSA 80 / PRA 801 / PRA 82 / PRA 810 / PRA 87 / PPA 82

(suite de la page 3)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Aucune mesure technique n'est nécessaire en cas d'utilisation normale. En cas de fuite des substances contenues dans la cellule, les informations ci-après peuvent être utiles.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre AX
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III. EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,12$ mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :**



Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme : Bloc en plastique

Couleur : noir / rouge

· **Odeur :** inodore

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** non applicable

· **Modification d'état**

Point de fusion : non applicable

Point d'ébullition : non applicable

· **Point d'éclair :** non applicable

(suite page 5)


Nom du produit NiMH Batteries
SFB 105 / SFB 125 / SFB 126 / SFB 155 / SFB 185 / B 24/3,0
PSA 80 / PRA 801 / PRA 82 / PRA 810 / PRA 87 / PPA 82

(suite de la page 4)

· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé.
· Température d'inflammation :	
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité :	non applicable
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non applicable.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
En cas d'utilisation non conforme de la cellule d'une batterie ou de produits similaires, l'oxygène ou l'hydrogène s'accumule dans la cellule et la pression interne de celle-ci augmente. Ces gaz peuvent être émis par l'événement de dégagement des gaz et s'enflammer s'il y a une flamme ou une source d'inflammation à proximité.
- **10.4 Conditions à éviter**
Ne jamais relier les pôles positif et négatif à un matériau conducteur électrique.
Ne pas surcharger.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- **10.5 Matières incompatibles:** Matériaux conducteurs, eau, eau de mer, agents oxydants forts et acides forts.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Des vapeurs agressives ou nocives sont dégagées en présence de feu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Le produit contient un électrolyte organique. Si l'électrolyte devait s'écouler du bloc-batterie, les effets suivants connus pourraient être constatés en cas de contact :
Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) néant**

- CH FR -

(suite page 6)


Nom du produit NiMH Batteries
SFB 105 / SFB 125 / SFB 126 / SFB 155 / SFB 185 / B 24/3,0
PSA 80 / PRA 801 / PRA 82 / PRA 810 / PRA 87 / PPA 82

(suite de la page 5)

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Les blocs-batteries usagés ne doivent en aucun cas être mis au rebut dans la terre.
Les cellules risquent en effet de corroder et de l'électrolyte peut s'écouler.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Les batteries doivent être éliminées conformément aux réglementations nationales en vigueur ou remettre le bloc-accu à Hilti.

Catalogue européen des déchets

16 06 05	autres piles et accumulateurs
20 01 34	piles et accumulateurs autres que ceux visés à la rubrique 20 01 33

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|--|
| · 14.1 No ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN3496 |
| · ADN | not applicable |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR | Piles au nickel-hydryre métallique |
| · IMDG, IATA | Batteries, nickel-metal hydride |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, IMDG, IATA | |
| · Classe | 9 Matières et objets dangereux divers. |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| · No EMS : | Attention: Matières et objets dangereux divers.
F-A,S-I |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | |
| · IMDG | Special Provision 963 |
| · IATA | Special Provision A199 |

(suite page 7)

Nom du produit NiMH Batteries

**SFB 105 / SFB 125 / SFB 126 / SFB 155 / SFB 185 / B 24/3,0
PSA 80 / PRA 801 / PRA 82 / PRA 810 / PRA 87 / PPA 82**

(suite de la page 6)

· "Règlement type" de l'ONU: UN3496, Piles au nickel-hydrure métallique

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **VOCV (Suisse) 0,0 %**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Non requis.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
- H360D Peut nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :**

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
Hiltistrasse 6
D-86916 Kaufering
Tel.: +49 8191 906310
Fax: +49 8191 90176310
e-mail: anchor.hse@hilti.com

· **Contact :** Mechthild Krauter

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Muta. 2: Germ cell mutagenicity, Hazard Category 2
Carc. 1A: Carcinogenicity, Hazard Category 1Ai
Repr. 1B: Reproductive toxicity, Hazard Category 1B
STOT RE 1: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 1
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**